

CDD : « la règle des 3 ans » La position de la CGT

Aujourd'hui à Radio France la direction masque les besoins criants d'emplois permanents en CDI en organisant un turn over de « CDD de 3 ans ». Rappelons que selon le Code du Travail le CDI est la règle et le CDD l'exception.

Radio France gère l'exception comme si c'était la règle et a institué un système d'emplois jetables. Au bout de 3 ans le-la salarié-e est interdit de travail dans l'entreprise.

Cette gestion qui vise à empêcher l'intégration des CDD est source de sentiment d'injustice, de drames humains pour les salarié-es « jeté-es » et de désorganisation des équipes.

La CGT a posé une série de questions précises sur ce point lors de la réunion des délégué-es du personnel du 24 juin dernier. Dans ses réponses la direction a reconnu « des dysfonctionnements de la gestion des CDD ». Bel euphémisme pour qualifier ce qui est bien un recours illégal aux CDD!

Cette gestion scandaleuse des CDD ne vise qu'à geler des postes permanents.

Ce système existe non seulement à France Musique mais dans toutes les chaînes et directions. C'est la raison pour laquelle la riposte doit s'organiser sur Radio France dans son ensemble.

Comment?

- Par la mobilisation dans l'unité la plus large comme cela s'est réalisé pour la déclaration intersyndicale lors de la réunion des Délégué-es du Personnel du 24 juin 2013 (voir au dos).
- Par des réunions et des assemblées générales pour décider démocratiquement des actions à mener y compris la grève.
- Par le recensement des postes vacants par les salarié-es eux-mêmes à communiquer aux syndicats (la CGT, pièce 4350, tél 02221)
- Par le recensement et l'examen des situations des salarié-es concerné-es par la règle arbitraire des 3 ans.

C'est cette mobilisation qui nous permettra d'empêcher la politique de précarisation toujours plus inhumaine de la direction, politique qui touche les CDD mais aussi les cachetiers (CDD dits « d'usage constant »)

C'est cette mobilisation qui nous permettra d'obtenir l'abandon de la « règle des 3 ans » à Radio France.

Et c'est l'unité des salarié-es et des organisations syndicales qui sera le meilleur atout dans les mobilisations en cours et à venir.

28 juin 2013



Déclaration des Délégués du Personnel

Réunion du 24 juin 2013

Les Délégués du Personnel réunis ce jour constatent leurs préoccupations communes au sujet de la gestion et du recours abusif aux CDD.

Ils demandent un véritable recensement des postes vacants dans chaque Direction et à y être associées.

Ils réclament des recrutements en CDI pour les pourvoir.

Ils demandent l'abandon de la règle arbitraire des 3 ans maximum de CDD.

Par ailleurs concernant les producteurs et collaborateurs spécialisés en CDDU, la Direction ne doit plus s'affranchir de la réalité de la jurisprudence, ni des conclusions de la mission d'information parlementaire sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques.

Déclaration adoptée à l'unanimité des Délégués du Personnel présents.

Paris, le 24 juin 2013